



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'alimentation

Le service des actions sanitaires en production primaire

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : CS

Tél. : 01 49 55 54 46 Fax : 01 49 55 59 49

YINGDE GREATCHEM CHEMICALS CO LTD
No. 303-308, Jinying Bldg.
No. 1 Jinying Rd.
Tianhe District
Guangzhou 510640
CHINE

Paris, le

24 NOV. 2014

Objet : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009, notamment son article 38 ;
Vu les articles D.253-2, D253-14 et D253-15 du Code Rural et de la pêche maritime ;
Vu la demande de reconnaissance d'équivalence de la substance active FOLPEL ;
Vu l'avis de l'ANSES n° 2013-1740 spe du 26 août 2014,

Les spécifications techniques de la substance active FOLPEL d'origine YINGDE GREATCHEM CHEMICALS CO LTD décrites dans le dossier déposé par CHEMSERVICE S.R.L par rapport à la source déposée par MAKHTESHIM, reconnue au niveau européen et selon le document guide européen Sanco/10597/2003 rev.10.1, sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active FOLPEL décrite dans le dossier déposé par CHEMSERVICE S.R.L est officiellement reconnue.

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Alain TRIDON